

On respecte les Anciens , mais on respecte encore d'avantage l'Ecriture sainte. S. Jean désigne en termes trois Pâques depuis le Baptême de J. C. jusqu'à sa Résurrection glorieuse. La première est marquée Jo. 2. v. 13. & 33. Une autre est rapportée au c. 6. v. 4. *Erat autem proximum Pascha dies festus Judaeorum.* Pâque , fête des Juifs approchoit. Enfin la troisième se lit Jo. 12. v. 1. *Antè sex dies Pascha venit in Bethaniam* : il arriva à Bethanie six jours avant Pâque.

Le P. Petau Ration. p. 2. l. 4. c. 4. tient pour ces trois Pâques marquées en S. Jean & n'admet que deux ans pleins & un 3^e. commencé depuis le Baptême de J. C. jusqu'à sa Passion , il cite pour ses garants S. Irenée sur tout l. 2. c. 38. de Hær. Apollinaire de Laodicée rapporté par S. Jérôme in 9. Dan. Origene contre Celse. S. Epiphane Hær. 51. Celui-ci (S. Epiphane) dénomme pourtant d'autres Consuls que Tibère & Séjan rapportés par le P. Petau à l'an de la Passion ; mais S. Epiphane & le P. Petau conviennent quant au fond , en ce que l'un & l'autre posent la Passion à la 76. Jul. qui est la 31. de l'Ere vulg. comme notre These l'a établi.

Le Pere Tirin en sa Chronique c. 49. quoique du même sentiment que son confrère le P. Petau sur l'année de la Passion , établit quatre Pâques de la vie publique de J. C. & prétend insérer la seconde de ces Pâques du c. 5. de S. Jean où il est dit : *Post hac erat dies festus Judaeorum & ascendit Jesus Jerosolymam* : On peut interpréter le passage en François ou comme s'il étoit question d'un jour de fête des Juifs , ou comme s'il s'agissoit de la fête des Juifs par Antonomase : Le P. Tirin s'arrête à la seconde interprétation & prétend que la fête des Juifs simplement